

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE

JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

- I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 17 OCTOBRE 2018
- II - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
- III - AFFAIRES PORTEES A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 :
 - 1. DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET VILLE
 - 2. PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE LA VILLE DE RUNGIS AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES DE LA CITE DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS ET DE SON QUARTIER
 - 3. AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES RELATIVES A L'INVESTISSEMENT 2019
 - 4. COMPENSATION FINANCIERE AU CENTRE CULTUREL ARC-EN-CIEL-THEATRE DE RUNGIS ACOMPTE 2019
 - 5. ACOMPTE 2019 AUX ASSOCIATIONS - ANIMATIONS LOCALES
 - 6. ACOMPTE 2019 AUX ASSOCIATIONS – CULTURE
 - 7. ACOMPTE 2019 AUX ASSOCIATIONS – SOCIAL
 - 8. ACOMPTE 2019 AUX ASSOCIATIONS – SPORT
 - 9. APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) INSTITUTEE ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES MEMBRES
 - 10. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC MADAME KARINE AGUEFF
 - 11. TRANSFERT DU BAIL EMPHYTEOTIQUE DE L'EHPAD A ADEF RESIDENCES
 - 12. MARCHE DE NETTOIEMENT DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES
 - 13. DELIBERATION RELATIVE AU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION
 - 14. RAPPORT ANNUEL SIGEIF – 2017
 - 15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE
 - 16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSIONS DE POSTES
 - 17. DEPLAFONNEMENT PONCTUEL DU NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES IHTS - POLICE MUNICIPALE
 - 18. ACCORD CADRE SUR L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - MODIFICATION AVENANT N°1
 - 19. RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE / SIFUREP – 2017



20. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE RUNGIS ET L'ASSOCIATION LE COMITE DES FETES DE RUNGIS

21. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE RUNGIS ET L'ASSOCIATION L'ENSEMBLE HARMONIQUE DE RUNGIS

22. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE RUNGIS ET L'ASSOCIATION LES COMEDIENS DES FONTAINES D'ARGENT – CFA

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE RUNGIS ET L'ASSOCIATION RUNGISSOISE DES AGENTS MUNICIPAUX – ARAM

IV - INFORMATIONS DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

V - QUESTIONS ORALES POSEES AU MAIRE

Article L2121-18 du Code général des Collectivités territoriales :

"Les séances des conseils municipaux sont publiques. Le public ne peut pas prendre part aux débats"